

Inauguration d'un cybercafé à Kaédi

La cybercommune de la commune de Kaédi, composée d'une dizaine d'unités informatiques, a été inaugurée jeudi après-midi par le wali du Gorgol, M. M'hamada Ould Meimou.

Réalisée dans le cadre du volet "décentralisation et gouvernance locale" du Programme National de Bonne Gouvernance, cette cybercommune permettra aux communes du Gorgol d'exploiter les potentialités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la Communication et de développer entre autres, des partenariats féconds et des réseaux de correspondants locaux et extérieurs pour soutenir leurs actions de plaidoyer, d'échanges d'informations et de mobilisation de ressources. Elle deviendra, à cet effet, un espace de renforcement

des capacités de la commune de Kaédi et des ONGs ainsi qu'un lieu d'apprentissage pour les jeunes.

Dans le mot prononcé, au nom du ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, M. M'Hamada Ould Meimou, wali du Gorgol, a indiqué que la mise en place de la cybercommune s'inscrit dans le cadre de la promotion de la décentralisation, de la concertation et de l'approche participative. Le wali s'est déclaré persuadé que la cybercommune renforcera les capacités des élus locaux et de la société civile, au moment où la consolidation de l'Etat de droit, la transparence, la justice et la bonne gouvernance sont inscrites en tête des priorités des pouvoirs publics. Il a enfin remercié les partenaires de la

Mauritanie au développement, notamment le PNUD, pour l'appui qu'ils n'ont cessé de lui apporter.

Auparavant, le maire de la commune de Kaédi, M. Sow Moussa Demba, avait souligné que l'inauguration de la cybercommune symbolise l'entrée de plain-pied de Kaédi dans la société de l'information. Il a ajouté qu'elle participera à faire reculer la pauvreté, à attirer les investissements privés et à faciliter les activités dans différents secteurs. Quant au chargé de la communication au PNUD, M. Bâ Moussa Sidi, il a noté que dans sa quête de dualité et d'équilibre, la cybercommune de Kaédi ne doit pas se porter concurrente à l'opérateur privé, mais doit agir en stimulant le marché et la demande d'opportunités locales.